

Séance du 29 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf mai à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué s'est réuni, en session ordinaire, à la salle de réunions, sous la Présidence de Monsieur Pascal THEVENOUX, Maire.

Convocations en date du 24 mai 2024

Présents : Pascal THEVENOUX, Christophe RONGET, Xavier ANGLEYS, Thierry POUJOL, Françoise BICHARD, Béatrice BROUETTE, Pierre-Yves CAILLIATTE, Maxime DUCAROUGE, Ludovic GOGUE, Didier MAURICE, Ludovic TINET.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Hervé CHATEAU à Xavier ANGLEYS, Laurent TALON à Thierry POUJOL

Secrétaire de séance : Didier MAURICE

A L'ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15 avril 2024

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 15 avril 2024.

Budgets principal et Hôtel du Port : décisions modificatives

Pour faire suite aux travaux qui ont été réalisés pour l'ouverture de l'hôtel restaurant : contrôles périodiques, remplacement de la centrale sécurité incendie ainsi que pour la programmation de travaux d'entretien sur le réseau d'assainissement extérieur il convient de procéder aux modifications budgétaires suivantes ;

Suite à la demande de subvention d'IFI 03 et pour soutenir les formations professionnelles par alternance ou apprentissage, il convient également de créditer l'article de subvention pour honorer cette demande ; 5 jeunes de la commune fréquentent actuellement cet établissement.

Budget Principal

Fonctionnement

615221	Bâtiments publics	- 5 435.00 €
65748	Subvention	+ 35.00 €
65736211	Budget hôtel du Port	+ 5 400.00 €

Budget Hôtel

Fonctionnement

615221	Bâtiments publics	+ 5 400.00 €
--------	-------------------	--------------

Les subventions versées seront distribuées ainsi :

✓ Amicale des pompiers	20 €
✓ Amicale des donneurs des sang	46 €
✓ DDEN	30 €
✓ Secours catholique	31 €
✓ IFI 03	80 €

Bâtiments : travaux vestiaires du foot

Dans un courrier adressé à Monsieur le Maire et son Conseil Municipal, Monsieur Gaston GIRANTON, Président de l'Association Sportive Pierrefittoise souhaiterait que des travaux de rénovation soient engagés dans les vestiaires du stade. En février, des devis de fournitures ont été présentés pour la pose de carrelage et des travaux de plomberie pour un montant de 3 000 € TTC. Les devis pour l'acquisition de peinture viennent d'être présentés et le Conseil Municipal propose d'en prendre 50% en charge, soit 600 € TTC. Le Conseil Municipal propose donc la prise en charge de 3600 € TTC de factures de fournitures

libellées à la commune sous réserve que l'association prenne en charge la réalisation des travaux et que ceux-ci soient réalisés pour septembre à la reprise de la saison comme cela avait été convenu.

Personnel : emploi saisonnier pour la surveillance de la baignade

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu Monsieur BECQUAERT en entretien pour la surveillance de la baignade cet été. Pour des raisons personnelles, Monsieur BECQUAERT souhaite bénéficier d'un jour de repos par semaine et propose un contrat de 30h sur 6 jours au lieu de 35h sur 7 jours. Après discussion, le Conseil Municipal décide d'attribuer le poste à Monsieur BECQUAERT avec un contrat de 30 heures hebdomadaires du 6 juillet au 25 août. Monsieur BECQUAERT sera recruté sur le grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives, catégorie B échelon 5.

Questions et informations diverses

Courrier fédération de chasse : La commune de Pierrefitte ayant participé aux opérations de plantations de haie est sollicitée pour savoir si elle souhaite reconduire l'opération. L'opération ayant donné satisfaction à tous les participants, le Conseil Municipal est favorable à son renouvellement.

Courrier APF France Handicap : L'association informe le Conseil Municipal que depuis septembre 2023, elle a repris progressivement des mini-collectes en remplacement des « moissons du cœur » (collecte de vêtements). Ces mini-collectes se déroulent sur une demi-journée durant laquelle les gens pourront apporter leurs dons. Sur cette même demi-journée, l'association présentera sa boutique solidaire ce qui lui permettra de pouvoir vendre quelques articles. La commune de Pierrefitte souhaitant renouveler la démarche engagée depuis quelques années s'inscrit à ces mini-collectes et mettra à disposition gratuitement la salle polyvalente et quelques tables. La date retenue est le lundi 14 octobre après-midi.

Conteneurs ordures ménagères : Plusieurs conteneurs de la commune n'étant plus adaptés pour le ramassage, un inventaire sera établi pour déterminer le nombre à remplacer. Ce remplacement se fera à minima car le mode de collecte est appelé à changer à court terme.

Gestion du personnel, main d'œuvre occasionnelle : Pour faire face à un excédent ponctuel de travail lié à la saison et aux conditions climatiques défavorables, Monsieur POUJOL demande s'il serait possible de recruter une personne supplémentaire à temps partiel. Le budget n'étant pas extensible, ce recrutement ne peut être que très occasionnel notamment en période estivale. Les possibilités seront étudiées à travers plusieurs pistes, recrutement extérieur en intérim, contrats aidés... D'autres idées sont avancées, gestion plus rationnelle du personnel existant, appel aux habitants pour participer au nettoyage des trottoirs devant les habitations, journée citoyenne à organiser... Une réflexion doit s'engager au sein du Conseil Municipal.

14 juillet : Le montage des chapiteaux est prévu le vendredi 12 juillet à 18h. Le Conseil Municipal et les bénévoles disponibles seront les bienvenus.

Cantine : Françoise BICHARD demande à ce qu'une moustiquaire soit posée sur une fenêtre de la cuisine afin de pouvoir ouvrir sans être envahie par les mouches. Ces travaux seront réalisés par les services techniques.

Local plage : Suite au courrier envoyé aux associations pierrefittoises pour les solliciter sur la tenue du local plage pour cet été, seule l'association « La ronde des énergies » s'est proposée. Afin de lancer l'animation le plus rapidement possible, un planning de fonctionnement a été mis en place par l'association qui communiquera sur ses heures d'ouverture et les animations proposées. Une convention d'utilisation sera établie entre la commune et l'association.